



n° 168 - mars 2013



### Bilan démographique 2011 en Champagne-Ardenne

#### L'espérance de vie continue d'augmenter

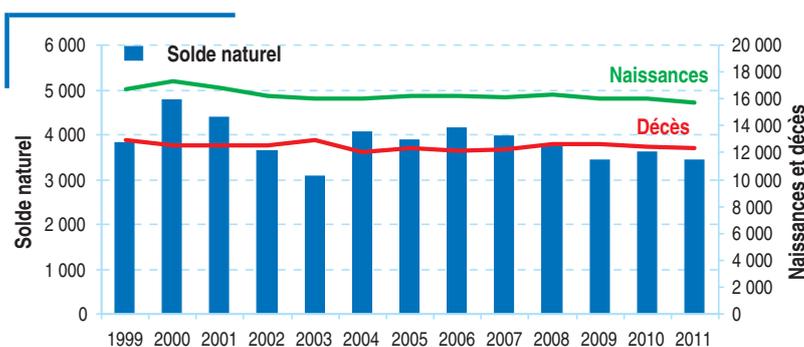
Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population de Champagne-Ardenne est estimée provisoirement à 1 333 200 habitants. Avec un excédent des naissances sur les décès de 3 400 personnes en 2011, le solde naturel de la région diminue pour retrouver le même niveau que celui de 2009. Le nombre de décès baisse par rapport à 2010 et l'espérance de vie à la naissance continue de progresser. En un an, les Champardennais ont gagné 5 mois d'espérance de vie et les Champardennaises 2 mois. Dans le même temps, le nombre de naissances dans la région recule de 1,8 % alors qu'il diminue de 1,2 % en France métropolitaine. L'âge moyen des mères champardennaises à l'accouchement, désormais de 29,3 ans, continue de croître. La fécondité, élevée par rapport au niveau européen, est dans la moyenne nationale avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,99 enfant par femme.

En 2011, 5 100 mariages ont été célébrés en Champagne-Ardenne, soit une augmentation de 2,4 % au regard de 2010. Néanmoins, cette hausse ne compense pas la chute de 31,8 % en un an du nombre de pactes civils de solidarité (Pacs). Désormais, les Pacs représentent 36,7 % des unions régionales contre 46,5 % en 2010. Comme dans l'ensemble des régions de France, l'âge moyen au premier mariage continue de progresser. Il atteint 32,6 ans pour un homme célibataire et 30,3 ans pour une femme célibataire en Champagne-Ardenne.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population de Champagne-Ardenne est estimée provisoirement à 1 333 200 habitants, compte tenu des soldes migratoires mesurés entre les recensements de la population de 2006 à 2010. Depuis 2006, la région perd en moyenne, par an, un habitant pour mille, en raison d'un excédent naturel des naissances sur les décès ne compensant pas le déficit migratoire des arrivées sur les départs. En 2011, l'excédent naturel régional (+3 400) diminue à nouveau, après une légère hausse en 2010 (+3 600). Il retrouve ainsi le même niveau que celui de 2009, le plus bas de la décennie hormis en 2003, année marquée par une forte surmortalité chez les seniors suite à un épisode caniculaire. Entre 2010 et 2011, l'excédent naturel continue de baisser dans les Ardennes et dans l'Aube. Il diminue également dans la Marne, après une augmentation entre 2009 et 2010. En revanche, en déficit naturel depuis 2008, le département de la Haute-Marne présente un nombre de naissances supérieur à celui des décès en 2011.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Évolution du solde naturel en Champagne-Ardenne



Solde naturel : naissances domiciliées - décès domiciliés  
Source : Insee, statistiques de l'état civil

## Espérance de vie

Unité : année	Ardennes	Aube	Marne	Haute - Marne	Champagne - Ardenne	France métropolitaine
<b>Espérance de vie à la naissance au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>						
Hommes	76,5	77,1	77,3	77,9	77,2	78,5
Femmes	83,1	84,2	84,1	84,3	84,0	84,9
<b>Espérance de vie à 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>						
Hommes	21,1	22,4	22,0	22,4	22,0	22,7
Femmes	25,7	27,0	26,6	26,7	26,5	27,2

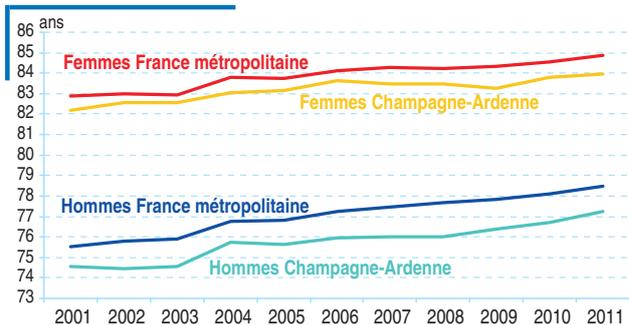
Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population

### **Le nombre de décès baisse, l'espérance de vie s'allonge**

Entre 2010 et 2011, les décès domiciliés en Champagne-Ardenne baissent de 0,9 % pour s'établir à 12 300. Cette baisse est plus importante en Haute-Marne (-4,6 %). En un an, le nombre de décès dans l'Aube et la Marne recule respectivement de 0,9 % et de 0,8 %. En revanche, le département des Ardennes est le seul de la région avec des décès à la hausse (+1,5 %).

Les décès surviennent plus fréquemment dans un établissement hospitalier ou une clinique privée (59,7 %). Ceux qui ont lieu à domicile représentent 24,3 % des décès et 11,0 % surviennent dans un hospice ou une maison de retraite. En raison de leur espérance de vie moindre, les hommes décèdent moins souvent en maison de retraite et davantage dans une structure hospitalière que les femmes (62,2 % contre 57,2 %).

### Évolution de l'espérance de vie à la naissance



Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

Comme au niveau national, l'espérance de vie à la naissance continue de progresser en Champagne-Ardenne. En 2011, elle s'établit à 77 ans et 2 mois pour les hommes et 84 ans pour les femmes de la région. En un an, les hommes ont gagné 5 mois d'espérance de vie et les femmes 2 mois. Depuis 2001, les gains d'espérance de vie pour les hommes sont de 31 mois et de 20 mois pour les femmes, contre respectivement 36 mois et 24 mois au niveau national. L'écart hommes-femmes a donc tendance à se réduire ; néanmoins, il demeure plus important en Champagne-Ardenne qu'au niveau national.

Les hommes et les femmes de la région gardent cependant une espérance de vie plus basse que la moyenne de France métropolitaine. Les Champardennais ont une espérance de vie inférieure de 15 mois à celle des Français de métropole, même si depuis 2008, cet écart diminue. Les Champardennaises ont une espérance de vie inférieure de 9 mois à celle des Françaises de métropole.

La Haute-Marne est le département de la région ayant les espérances de vie à la naissance les plus élevées : 77,9 ans pour les hommes et 84,3 ans pour les femmes, soit respectivement 7 mois et 3 mois de plus que l'ensemble de la Champagne-Ardenne. A l'inverse, les Ardennes présentent les

espérances de vie à la naissance les plus basses : les hommes y ont une espérance de vie inférieure de 16 mois à celle des Haut-Marnais, et les femmes, de 14 mois à celle des Haut-Marnaises.

L'espérance de vie à 60 ans s'établit à 22,0 ans pour les Champardennais et à 26,5 ans pour les Champardennaises, soit dans les deux cas, 8 mois de moins qu'en France métropolitaine.

### Naissances et décès

Unités : nombre et %	Naissances		Décès		Solde naturel
	2011	Évol. 2010-2011	2011	Évol. 2010-2011	2011
Ardennes	3 137	-3,6	2 746	1,5	391
Aube	3 635	-2,3	2 877	-0,9	758
Marne	7 066	-1,6	4 831	-0,8	2 235
Haute-Marne	1 915	1,4	1 872	-4,6	43
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>15 753</b>	<b>-1,8</b>	<b>12 326</b>	<b>-0,9</b>	<b>3 427</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>791 041</b>	<b>-1,2</b>	<b>533 040</b>	<b>-1,0</b>	<b>258 001</b>

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

### **Des naissances moins nombreuses, à un âge plus tardif**

En Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, la proportion de femmes en âge d'avoir des enfants n'a cessé de diminuer depuis 1996. Dans la région, 42,7 % des femmes sont âgées de 15 à 49 ans en 2011 contre 49,4 % en 1996. En conséquence, les naissances diminuent. Ainsi, en 2011, les femmes domiciliées en Champagne-Ardenne ont mis au monde 15 800 enfants soit 300 enfants de moins qu'en 2010. Dans la région, le nombre des naissances se situe à son plus bas niveau depuis 1999. Il recule de 1,8 % en un an alors que la baisse est de 1,2 % en France métropolitaine. Au regard des départements de la région, les situations sont contrastées : ce sont les départements de l'Aube et surtout des Ardennes qui sont touchés par les plus fortes baisses du nombre des naissances (respectivement -2,3 % et -3,6 %). La baisse du nombre de naissances dans la Marne est plus modérée, atteignant -1,6 %. La Haute-Marne est le seul département de la région dont le nombre de naissances augmente (+1,4 %).

En Champagne-Ardenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité, exprimant le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie, a progressé de 1,88 enfant par femme en 2001 à 1,99 enfant par femme en 2011, atteignant le même niveau qu'en France métropolitaine. Cette augmentation s'explique entièrement par l'augmentation de la fécondité des Champardennaises de plus de 25 ans.

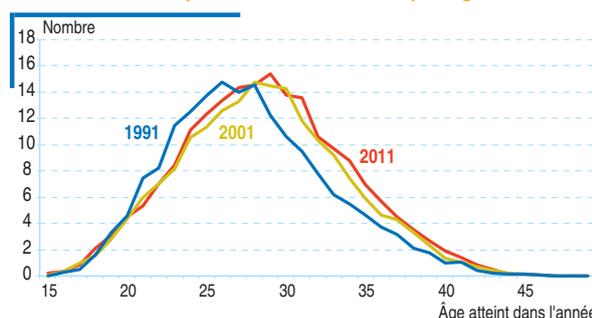
## Indicateur conjonctuel de fécondité selon l'âge

Unités : nombre et %	2001					2011				
	Indicateur conjonctuel de fécondité				Âge moyen des mères	Indicateur conjonctuel de fécondité				Âge moyen des mères
	15-49 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans		15-49 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	
Ardennes	2,06	0,55	1,27	0,24	28,5	1,95	0,47	1,21	0,28	28,9
Aube	1,85	0,42	1,19	0,24	29,0	2,09	0,42	1,32	0,35	29,3
Marne	1,82	0,33	1,23	0,26	29,0	1,96	0,30	1,30	0,36	29,6
Haute-Marne	1,93	0,52	1,20	0,21	28,5	2,04	0,46	1,29	0,29	29,0
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>1,88</b>	<b>0,41</b>	<b>1,22</b>	<b>0,25</b>	<b>28,8</b>	<b>1,99</b>	<b>0,37</b>	<b>1,28</b>	<b>0,33</b>	<b>29,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,87</b>	<b>0,33</b>	<b>1,23</b>	<b>0,31</b>	<b>29,7</b>	<b>1,99</b>	<b>0,30</b>	<b>1,29</b>	<b>0,41</b>	<b>30,2</b>

Lecture : une Champardennaise qui aurait à tous les âges les conditions de fécondité de 2011 donnerait naissance à 1,99 enfant  
 Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

En effet, l'âge moyen à l'accouchement a beaucoup augmenté depuis 30 ans, période durant laquelle, les comportements de fécondité des femmes ont évolué. Plus diplômées, plus souvent en emploi et plus libres de décider du calendrier de la naissance de leurs enfants, les femmes retardent leurs grossesses. Ainsi, entre 2001 et 2011, la fécondité des Champardennaises de moins de 25 ans est en baisse (0,37 contre 0,41 en 2001). En revanche, celle des femmes âgées de 25 à 34 ans (1,2 à 1,29) et de 35 à 49 ans (0,25 à 0,33) augmente. Les accouchements sont ainsi plus tardifs. L'âge moyen des mères champardennaises à l'accouchement est de 29,3 ans en 2011 contre 28,8 ans en 2001. Il demeure néanmoins moins élevé qu'en France métropolitaine (30,2 ans). D'une façon générale, l'âge moyen à l'accouchement augmente avec la part des femmes diplômées. Moins souvent diplômées qu'au niveau national, les femmes champardennaises accouchent plus tôt que l'ensemble des Françaises de métropole. En 2011, l'Aube et la Haute-Marne sont les départements de la région où la fécondité est la plus importante, respectivement 2,09 et 2,04 enfants par femme. Depuis 2001, c'est dans l'Aube que la fécondité des femmes augmente le plus (de 1,85 à 2,09 enfants par femme, soit +0,24 en dix ans).

### Nombre des naissances vivantes pour 100 femmes champardennaises de chaque âge



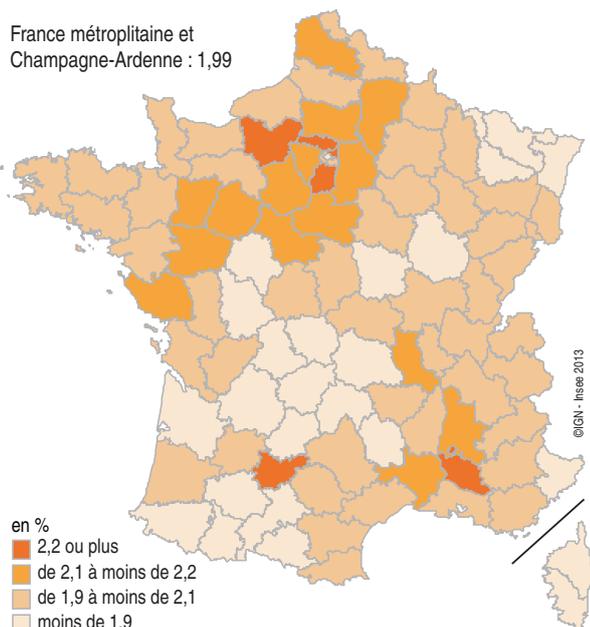
Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

### Plus de "baby-boomers" et moins de 25-54 ans qu'au niveau national

Entre 1991 et 2011 en Champagne-Ardenne, la part des moins de 20 ans dans la population diminue, tandis que celle des plus de 65 ans augmente. Ainsi, à l'image de la population française, la population champardennaise continue de vieillir, du fait de l'allongement de la durée de vie et de l'avancée en âge des générations les plus nombreuses : celles du baby-boom qui ont entre 35 et 65 ans en 2011.

### Indicateur conjonctuel de fécondité dans les départements en 2011

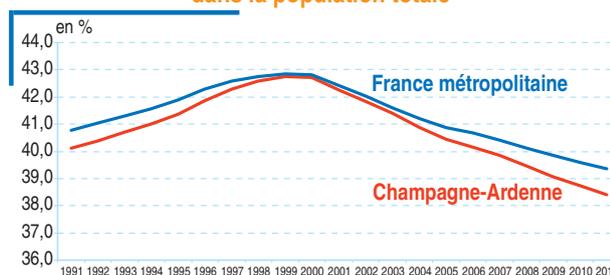
France métropolitaine et Champagne-Ardenne : 1,99



en %  
 ■ 2,2 ou plus  
 ■ de 2,1 à moins de 2,2  
 ■ de 1,9 à moins de 2,1  
 ■ moins de 1,9

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

### Évolution de la part des 25-54 ans dans la population totale

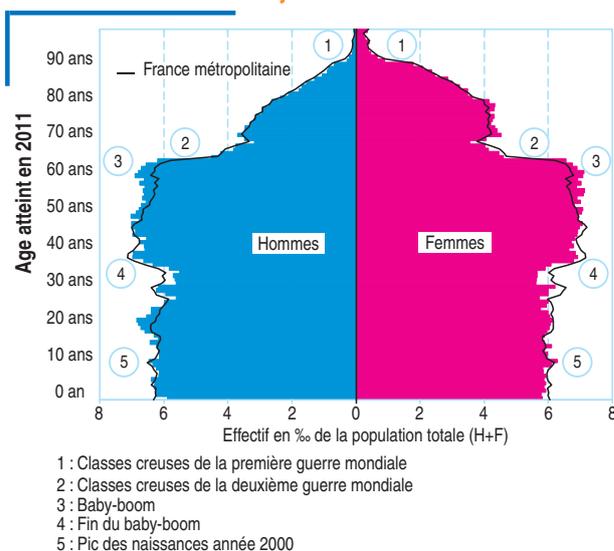


Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

En 20 ans, l'âge moyen des Champardennais est passé de 36,0 ans à 40,4 ans, augmentant plus rapidement, en moyenne, qu'en France métropolitaine, où il atteint 40,1 ans en 2011.

Ce vieillissement, plus marqué de la population champardennaise, est principalement dû à la part plus importante qu'occupe la génération du début du baby-boom dans la région. En effet, les 50-64 ans représentent 21,6 % de la population dans la région, contre 20,4 % en France métropolitaine, alors que la part des plus de 65 ans est presque identique (16,2 % en Champagne-Ardenne contre 16,0 % en France métropolitaine).

## Pyramide des âges de Champagne-Ardenne au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

Depuis l'an 2000, en Champagne-Ardenne, comme dans l'ensemble de la métropole, la part de la population susceptible d'être active sur le marché du travail, diminue continuellement. Ainsi, en 11 ans, la proportion des 25-54 ans est passée de 42,7 % à 38,4 % dans la population champardennaise, diminuant de manière plus rapide qu'en France métropolitaine, où elle représente 39,3 % de la population en 2011.

Cette moindre représentation est particulièrement marquée pour les 25-44 ans, avec 26,0 % de la population champardennaise, contre 27,4 % en France métropolitaine. Cette différence s'explique en partie par les migrations résidentielles liées au travail pour cette classe d'âge en Champagne-Ardenne.

### Une légère reprise des mariages, une chute des Pacs

En 2011, 5 100 mariages ont été prononcés en Champagne-Ardenne, soit une augmentation de 2,4 % au regard de 2010. Il s'agit de la hausse la plus importante depuis 2000, année d'un pic des mariages avec 7 800 célébrations dans la région. Néanmoins, cette hausse ne compense pas la chute du nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) ; 3 000 Pacs ont été conclus en 2011, soit une baisse de 31,8 % en un an, contre une diminution de 29,9 % au niveau national. Ainsi, le nombre d'unions diminue très nettement, passant de 9 300 en 2010 à 8 100 en 2011. Les Pacs représentent 36,7 % des unions régionales contre 46,5 % en 2010.

La baisse du nombre de Pacs conclus est plus importante en Haute-Marne (-34,2 %) et dans l'Aube (-33,9 %), seuls départements connaissant une hausse du nombre de mariages (respectivement +6,9 % pour la Haute-Marne et +8,0 % pour l'Aube). En 2011, 41,6 % des mariages ont été célébrés dans la Marne,

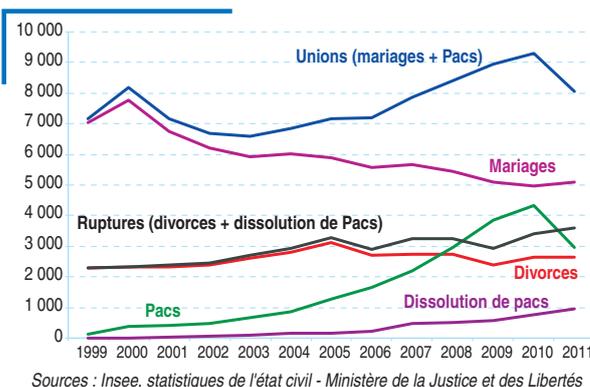


Pour en savoir plus :

- « Bilan économique et social 2009 - Nouvelle baisse de l'excédent des naissances sur les décès », [Insee dossier Champagne-Ardenne n° 28, juin 2010.](#)
- « Bilan démographique 2012 : La population croît, mais plus modérément », [Insee Première n°1429, janvier 2013.](#)
- « Bilan démographique 2010 : deux pacs pour trois mariages », [Insee Première n°1276, janvier 2010.](#)
- « Les comportements démographiques en Champagne-Ardenne - Près de six enfants sur dix naissent hors mariage », [Insee Flash n° 114, décembre 2009.](#)
- « Bilan démographique 2010 en Champagne-Ardenne - Une fécondité élevée, dans la moyenne nationale », [Insee Flash n° 143, juin 2012.](#)

23,4 % dans l'Aube, 21,3 % dans les Ardennes et 13,7 % en Haute-Marne. La répartition des mariages champardennais par département est ainsi proche de celle de la population. En Champagne-Ardenne, comme dans l'ensemble des régions de France, l'âge moyen au premier mariage continue de progresser. Un homme célibataire se marie en moyenne à 32,6 ans en 2011, contre 29,4 ans en 1999. Une femme célibataire se marie à 30,3 ans en moyenne en 2011, contre 27,2 ans douze ans plus tôt. Toutefois, les Champardennais se marient plus jeunes qu'en moyenne nationale : 0,6 an plus tôt pour les hommes et 0,8 an pour les femmes.

### Unions et ruptures en Champagne-Ardenne



En 2011, 70,8 % des mariages célébrés dans la région le sont entre deux célibataires, 9,6 % entre deux divorcés, 9,1 % entre un homme divorcé et une femme célibataire et 8,0 % entre une femme divorcée et un homme célibataire. Cette répartition est proche de celle du national.

En 2011, 2 600 divorces ont été prononcés dans la région. Après la forte hausse de 2010, le nombre de divorces diminue de 0,2 % en un an, plus faiblement qu'au niveau national (-0,8 %). La baisse est nettement plus importante dans l'Aube (-15,7 %). En revanche, le nombre de divorces augmente fortement dans les Ardennes (+18,7 %) et, dans une moindre mesure, dans la Haute-Marne (+2,7 %). C'est également dans ces deux départements qu'entre 2010 et 2011 les dissolutions des pacs progressent le plus : +51,5 % dans les Ardennes et +28,1 % dans la Haute-Marne contre +25,2 % dans l'ensemble de la région. ■

Anne Dousset, Raphaël Lambin



## Définitions

- **Naissances** : les naissances sont comptabilisées au lieu de domicile de la mère.
- **Pacs** : le pacte civil de solidarité est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.
- **Mariages** : les mariages sont enregistrés dans la commune du mariage.
- **Décès** : les décès sont comptabilisés au lieu de domicile du défunt.
- **Indicateur conjoncturel de fécondité** : appelé également somme des naissances réduites, il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.  
Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.
- **Espérance de vie** : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.  
Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge.  
Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.



## Méthodologie

- **La source État civil** :  
Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.  
Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple).  
Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires.  
L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.  
Remarque : L'officier de l'état civil doit remplir un questionnaire dit " Bulletin statistique de l'état civil " chaque fois qu'il dresse un acte sur ses registres et, dans certains cas, lorsqu'il porte une mention en marge d'un acte déjà dressé. Le numéro attribué à chaque acte (en séquence du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) est reporté sur le bulletin statistique, afin de s'assurer de la présence de tous les bulletins. Ces derniers portent le visa prévu par la loi du 7 juin 1951 entraînant l'obligation de répondre à toutes les questions, les réponses étant couvertes par le secret statistique. Les bulletins sont établis en un seul exemplaire et transmis ensuite à l'Insee.
- **La source estimations de population** :  
Pour estimer la population des régions au 1er janvier 2012, l'Insee utilise les statistiques d'état civil et les tendances migratoires.  
Au cours d'une année donnée, l'évolution de la population d'une zone géographique résulte en effet de deux facteurs :  
**le solde naturel**, différence au cours de l'année entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la zone géographique. Les naissances et les décès pris en compte sont ceux domiciliés, c'est-à-dire comptabilisés respectivement au lieu de domicile de la mère et au lieu de domicile de la personne décédée.  
**Le solde migratoire**, différence entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les entrants) et le nombre de personnes qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les sortants). Cependant, les soldes migratoires des régions échappent à toute procédure d'enregistrement. Aussi, il est calculé un solde apparent. Celui-ci se calcule par différence entre la variation de population entre deux recensements (2006 et 2010) et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la métropole (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un " résidu " dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour le dernier recensement, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.